

Questions et réponses pour les élèves qui présentent des symptômes de la COVID-19

September 11, 2020



Que dois-je faire si mon enfant présente un symptôme?

Si votre enfant présente **UN** ou **PLUSIEURS** symptômes de la COVID-19, vous pouvez:

1. prendre un rendez-vous en ligne pour un test de dépistage en cliquant sur « Faites-vous tester » dans la page Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick sur le coronavirus (www.gnb.ca/coronavirus),
2. communiquer avec Télé-soins 811, **ou**
3. communiquer avec votre prestataire de soins primaires.

Les téléphonistes du 811 ou votre prestataire de soins primaires évalueront votre enfant avant de suggérer un test de dépistage.

Suivant les conseils de Santé publique, votre enfant **PEUT FRÉQUENTER** l'école s'il présente seulement **UN** symptôme de la COVID-19.

Note: L'élève dont le fournisseur de soins de santé primaires a indiqué qu'il souffre habituellement d'allergies saisonnières, de congestion ou d'écoulement nasal chronique ne doit pas être exclu de l'école en raison de ces symptômes.



Mon enfant peut-il aller à l'école lorsqu'un membre de la famille présente deux ou plusieurs symptômes?

Votre enfant **PEUT FRÉQUENTER** l'école même si un membre de votre famille présente **DEUX** ou **PLUSIEURS** symptômes de COVID-19, à moins que la Santé publique ait conseillé à la personne de s'isoler.

L'exception à cette règle est : si un membre de la famille a voyagé à l'extérieur de la bulle des provinces de l'Atlantique au cours des 14 derniers jours **ET** présente des symptômes quelconques, votre enfant **NE PEUT PAS** aller à l'école.



Que se passe-t-il si mon enfant a un rhume ou développe des symptômes de rhume pendant la journée scolaire?

Si votre enfant tombe malade pendant la journée scolaire et présente **DEUX** ou **PLUSIEURS** symptômes de la COVID-19, l'école vous en informera et vous devrez aller le chercher dans l'heure qui suit la notification.

Il est important que vous ayez un plan d'urgence au cas où vous devez passer prendre votre enfant.

Questions et réponses pour les élèves qui présentent des symptômes de la COVID-19

September 11, 2020



New Brunswick
Nouveau Brunswick



Mon enfant peut-il aller à l'école en attendant les résultats du test de dépistage de la COVID-19?

Si votre enfant présente **DEUX** ou **PLUSIEURS** symptômes de la COVID-19 et qu'il attend les résultats du test de dépistage, il doit rester à la maison et s'isoler jusqu'à ce qu'il ait reçu le résultat.

Si votre enfant ne **PRÉSENTE PAS** deux symptômes COVID-19 mais qu'il a été testé, les professionnels médicaux du centre de dépistage l'indiqueront quand ton enfant pourra retourner à l'école.



Mon enfant a testé négatif pour la COVID-19, quand pourra-t-il retourner à l'école?

Si votre enfant a reçu un résultat négatif de la COVID-19, il doit rester à la maison jusqu'à ce que ses symptômes aient disparu ou que votre fournisseur de soins de santé primaires vous indique qu'il peut retourner à l'école.

Si votre enfant a une fièvre, sa fièvre doit avoir disparu pendant 24 heures sans prise de médicaments avant de retourner à l'école (ce qui est conforme aux pratiques scolaires).



Si mon enfant a été testé positif pour la COVID-19, que dois-je faire?

Si votre enfant a été testé positif pour la COVID-19, le bureau de la Santé publique communiquera avec vous. On vous posera des questions afin de retracer les personnes avec qui votre enfant a été en contact, la période à laquelle elles ont pu être contagieuses et quand elles ont pu être en contact avec le virus.

On vous informera également des actions à prendre pour l'auto-isolation.



Je pense que mon enfant a pu être en contact avec une personne qui pourrait avoir la COVID-19. Que devons-nous faire?

Le bureau de la Santé publique communiquera avec vous si votre enfant a été en contact étroit avec un cas confirmé de la COVID-19. Le bureau de la Santé publique vous dira si votre enfant doit rester à la maison.



Quand mon enfant peut-il retourner à l'école après avoir été testé positif pour la COVID-19?

Le bureau de la Santé publique vous avisera lorsqu'il sera sûr pour votre enfant de retourner à l'école.

Le bureau de la Santé publique informera également l'école lorsqu'il sera sécuritaire pour votre enfant de retourner à l'école.